



FRANCE ENQUÊTE

## Retraite secrète des sénateurs : Gérard Larcher ne lâche toujours rien

**Interpellé par plusieurs sénateurs à la suite de l'enquête de Mediapart sur leur régime de retraite, le président Gérard Larcher vient de leur répondre par courrier. Pour ne rien dire, sinon de consulter le site du Sénat, sur lequel ne figure aucune information précise.**

Fabrice Arfi, Sarah Brethes, Michaël Hajdenberg, Pascale Pascariello et Antton Rouget -

22 mars 2023 à 20h09

**G**érard Larcher pouvait-il continuer de se murer dans le silence ? Le président du Sénat est sous le feu des questions depuis la publication d'une enquête de Mediapart sur le règlement de la caisse de retraite des sénateurs et sénatrices, secret le mieux gardé de la République qui donne droit au versement de pensions astronomiques. « *Le document est-il enfermé dans un coffre-fort dont seuls quelques dignitaires de la chambre haute du Parlement auraient le code ?* », interrogeait l'article, publié le 8 mars.

Deux semaines plus tard, la réponse est toute trouvée : oui, l'accès au règlement est protégé de tout regard extérieur dans une chambre forte. Et Gérard Larcher ne semble pas décidé à laisser les clés du coffre, même aux autres membres du Sénat.

À la suite de demandes formulées par les groupes écologiste et socialiste, le président du parti Les Républicains (LR) a adressé, mardi 21 mars 2023, un courrier aux 348 élu-es de la haute assemblée, toutes couleurs politiques confondues, pour répondre aux diverses « *interrogations* » suscitées par l'article de Mediapart. Si certains avaient imaginé que Gérard Larcher allait s'engager, enfin, dans la voie de la transparence, ils n'ont pas été déçus.

« *Il nous semble nécessaire, conformément à la tradition sénatoriale (sic), de donner à chacune et chacun d'entre vous des éléments sur nos régimes de retraite* », annonce pourtant le courrier, cosigné par Gérard Larcher et les trois questeurs (élus chargés de l'administration) du Sénat, Philippe Bas (LR), Jean-Pierre Sueur (PS) et Vincent Capo-Canellas (centriste).

Or, le document ne livre dans les faits aucune précision quant aux règles sur lesquelles repose le calcul des pensions, à commencer par celle de Gérard Larcher qui, selon les estimations, pourrait se chiffrer à plus de 10 000 euros par mois.

### Une réponse jugé « assez méprisante » par un sénateur écologiste

Dans son courrier (*à lire en intégralité ci-dessous*) à l'ensemble des élu-es, le troisième personnage de l'État se contente de rappeler que les caisses de retraite du Sénat sont contrôlées par la « *commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne au sein de laquelle tous les groupes politiques sont représentés* ». Il mentionne aussi le fait que les comptes généraux sont publiés en annexe du rapport annuel de cette commission spéciale et sont certifiés par la Cour des comptes. Ce faisant, Gérard Larcher ne dit rien d'autre que ce que l'on savait déjà.

Le courrier ne comporte aucune donnée nouvelle. Le seul élément concret cité est... un lien renvoyant vers le site internet officiel du Sénat sur les comptes généraux de la chambre haute. Comme si le problème résidait dans le fait que les sénateurs, les journalistes, et le public d'une manière générale, ne savaient pas chercher l'information sur Internet, et non pas que des informations primordiales (quelles sont les règles de plafonnement et cumul ? Comment ont été réformés les compléments de retraite après des révélations de Mediapart en 2011 ?) restent à ce jour encore secrètes.

« *Le courrier n'est pas du tout à la hauteur et pas du tout ce qu'on avait demandé* », dénonce le sénateur EELV Thomas Dossus. L'écu écologiste indique ainsi que son

groupe « *va redemander les documents initialement réclamés* ». À savoir : le règlement intégral de la caisse de retraite, le mode de calcul des pensions mais aussi une transparence sur le placement des fonds actuellement en réserve, pour s'assurer qu'ils n'alimentent pas, par exemple, des investissements dans les énergies fossiles.

Le sénateur du Rhône considère même que la réponse qui a été adressée par la présidence est « *assez méprisante* », y voyant une nouvelle illustration de « *l'entre-soi* » qui règne dans le fonctionnement du Sénat. « *C'est dangereux, vu la façon dont les inégalités sont perçues, dont les sénateurs sont perçus* », alerte-t-il, « *cela peut rejaillir sur tous les élus locaux.* »

Dans leur tribune, publiée le 17 mars, les douze membres du groupe écologiste avaient déjà considéré que la « *transparence* » et l'« *exemplarité* » sont des « *conditions sine qua non qu'exigent [leurs] fonctions parlementaires* ».

Le 21 mars, le groupe socialiste – qui regroupe 65 élu-es – leur a emboîté le pas : dans un courrier consulté par

Mediapart, son président, l'ancien ministre Patrick Kanner, a aussi réclamé officiellement à Gérard Larcher de « *bien vouloir procéder à une communication sur les éléments demandés, s'agissant notamment du montant des retraites des sénateurs et des règles de plafonnement qui s'appliquent* ».

Mais Gérard Larcher n'y semble pas prêt. Dans son courrier, le président du Sénat promet seulement à ses collègues que des « *propositions d'évolutions* » des caisses de retraite « *seront soumises au bureau du Sénat dans les mois à venir* ». Loin du tumulte suscité par la réforme des retraites et des projecteurs médiatiques.

**Fabrice Arfi, Sarah Brethes, Michaël Hajdenberg, Pascale Pascariello et Antton Rouget**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquete@mediapart.fr](mailto:enquete@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Directeur de la publication : Edwy Plenel  
 Direction éditoriale : Stéphane Allès et Carine Fouteau  
 Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).  
 Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 14 octobre 2007.  
 Capital social : 14 864,88€.  
 RCS Paris 500 631 932.  
 Numéro de CPPAP : 1214Y90071  
 N° ISSN : 2100-0735  
 Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir  
 Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris  
 Courriel : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)  
 Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08  
 Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart  
 Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.